

Introduction

Par Philippe LEDENVIC

Président de l'Autorité environnementale

La participation du public aux décisions environnementales est avant tout affaire de démocratie : comment faire en sorte que les besoins de la société soient traduits en projets « d'utilité publique » ? Comment faire en sorte que les projets proposés répondent aux objectifs recherchés et soient optimisés sur le plan environnemental ?

Les objets sont techniques, la décision est politique : comment éviter un dialogue de sourds entre l'ingénieur, le décideur et un public diversifié, de mieux en mieux informé ?

Ce numéro fournit plusieurs clés pour comprendre cette problématique, à la fin d'une année 2015 au cours de laquelle de nombreux groupes de travail ont essayé d'y apporter des réponses, mais aussi de remettre en ordre et, si possible, de simplifier des processus qui n'ont cessé d'être raffinés et sophistiqués au cours des trente dernières années. La quadrature du cercle ?

Nous remercions chaleureusement M. Alain Richard, ancien ministre, d'avoir accepté d'ouvrir la présentation de ce numéro, s'appuyant sur les propositions d'un rapport qu'il a remis à la ministre de l'Écologie au mois de juin 2015, qui sert de base à des décisions actuellement préparées par le gouvernement.

Un rapide « retour sur images » s'imposait pour rappeler l'évolution des outils mis en place depuis la loi Bouchardeau. La convention d'Aarhus apparaît, quinze ans après, comme le point d'orgue international de ce processus : Bruno Verlon nous en rappelle les principes, les enjeux et l'état de la mise en œuvre. Dans cette progression en apparence continue, la brève histoire brossée par Thierry Lavoux de l'Institut français de l'environnement (Ifen), promoteur d'une information environnementale indépendante, démontre à quel point la qualité de cette information est un préalable impératif pour que ces échanges puissent se tenir sur des bases aussi objectives et transparentes que possible.

Ensuite, il paraît précieux de tirer le bénéfice des propositions que formulent plusieurs intervenants clés de ces processus : le commissaire enquêteur, tout d'abord, héritier des plus anciennes procédures similaires, dont Brigitte Chalopin nous décrit tout à la fois l'antériorité et l'adaptation continue, au fil des évolutions sociétales et réglementaires ; les commissions du débat public ensuite, intervenant plus en amont pour permettre au public de s'exprimer sur les besoins et les objectifs, et pas seulement sur le projet proposé - Christian Leyrit fait pour sa part de nombreuses propositions pour améliorer les dispositifs existants, à la lumière des retours d'expérience les plus récents ; l'autorité environnementale, enfin, à la fois expert et éclaireur, char-

gée de fournir à l'ensemble des participants au débat une grille de lecture environnementale simplifiée d'un projet et de ses enjeux - ici, c'est Michel Badré, qui a porté l'autorité environnementale du CGEDD sur les fonts baptismaux, qui nous livre son analyse des progrès et des limites de cette nouvelle structure qu'il a présidée pendant cinq ans.

Les témoignages, français et étrangers, de trois spécialistes des projets et des études d'impact nous font toutefois toucher du doigt les limites des pratiques actuelles : la sédimentation et l'application mécanique des procédures, parfois non sans arrière-pensées, sur des durées souvent plus longues, font parfois oublier le contenu de projets et les réponses aux deux premières questions soulevées dans cette introduction. Nous avons proposé à Claude Chardonnet, qui intervient en appui de nombreux maîtres d'ouvrage sur des projets longs et complexes, à Yves Prévost, un expert qui vient de quitter la Banque Mondiale, ainsi qu'à Gilles Côté, en charge d'une association, tête de réseau des organismes francophones spécialisés dans l'évaluation environnementale, de nous faire part de leur témoignage sur des expériences française, africaine et québécoise, que ce soit sur des projets ou des programmes.

Nous avons donc fait appel à plusieurs personnalités pour nous aider à diagnostiquer les principales limites actuelles de ces processus de « décision environnementale », tous soucieux de leur redonner un souffle démocratique. Tant l'Assemblée nationale que le Sénat se sont d'ores et déjà saisis de ces questions. De même, les associations de protection de l'environnement ont été invitées à participer à de très nombreux groupes de travail pour apporter leurs témoignages sur des projets sensibles. Vingt ans après l'« explosion d'Internet », il convenait aussi de savoir si cet outil avait permis des progrès dans le champ de l'environnement ou s'il faisait partie de la solution. Nous remercions également M. le député Bertrand Pancher, qui est l'auteur d'un rapport sur ce sujet réalisé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et est le président de *Décider Ensemble*, Florence Denier-Pasquier, Secrétaire générale de France Nature Environnement et Gilles Berhault, président du conseil d'administration du Comité 21 et d'ACIDD (Association communication et information pour le développement durable) de nous avoir livré leur diagnostic le plus récent sur les difficultés actuellement rencontrées, mais aussi sur des nouvelles pistes possibles de progrès.

Nous avons enfin souhaité que la parole de conclusion revienne à Corinne Lepage, ancienne ministre et témoin engagé de nombreux combats environnementaux, hier comme aujourd'hui.